PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Modification n°1

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

CENTRE Haut-Rhin
Communauté de Communes

3.b Règlement graphique modifié

3.b2 Oberhergheim

Modification n°1 du P.L.U. Intercommunal
PLU approuvé par délibération du conseil communautaire du 19 juillet 2023
Le Président

2023

ECHELLE 1/5000

LIMITES

- limite communale
- limite de zone ou de secteur
- recul minimal des constructions
- linéraire piéton à conserver / plantations à réaliser

EMPLACEMENTS RESERVES

- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
- habitation existante soumis à prescriptions réglementaires

ELEMENTS NATURELS
au titre de l'art. L.151-23 du code de l'urbanisme

- boisements protégés selon prescriptions réglementaires
- prés vergers à protéger

ELEMENTS DU PATRIMOINE
au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme

calvaire, borne, chapelle, grotte, oratoire, pigeonnier, porche, puits

POUR INFORMATION

- installation agricole icpe
- installation agricole rsd
- pipeline
- gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

OBERHERGHEIM Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un accès au secteur 1AUb rue de Rouffach Nord à partir de la rue de Rouffach [Emprise : 9 m]	Commune
2	Aménagement d'un accès au secteur 1AUb rue de Rouffach Nord à partir de la rue de Rouffach [Emprise : 9 m]	Commune
3	Aménagement d'un accès au secteur 1AUb rue de Rouffach Nord à partir de la rue Principale [Emprise : 6 m]	Commune
4	Maintien de l'accès aux terres agricoles à partir de la rue Principale par le Gaessleweg [Emprise : 6 m]	Commune
5	Aménagement d'une aire de stationnement pour la salle des fêtes et maintien de l'accès aux terres agricoles à partir de la rue de Rouffach [Emprise : 8 m]	Commune
6	Aménagement d'une aire de stationnement pour la salle des fêtes	Commune